



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Paris, le 11 JUN 2015

Service du développement durable des territoires et des entreprises
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-1022-15

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale
sur le projet de renouvellement urbain – ZAC multi-sites à Viroflay (Yvelines)
dans le cadre de la procédure de création de ZAC

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 10 avril 2015 pour avis sur le dossier, présenté par la ville de Viroflay, du projet de renouvellement urbain – ZAC multi-sites à Viroflay (Yvelines), dans le cadre de la procédure de création de ZAC.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité environnementale,

Le directeur régional et interdépartemental de
l'Environnement et de l'Énergie

Le directeur adjoint

po

Jean-François CHAUVEAU



Certificat FR015650-1

Champ de certification disponible sur :

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr